Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261022-DE_ENSR_2026_05-AR

MORBIHAN

Publié en ligne le 22/10/2026

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrêté interdisant l'accès
aux Espaces naturels sensibles, propriétés du département du Morbihan,
pendant la tempête « Austen »

Ref : DE_ENSR_2026_05

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-4 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 113-8 et suivants ;

Vu le code pénal, notamment son article R. 610-5 ;

Vu la vigilance météorologique « orange » émise par Météo-France le 22 octobre 2026 à 10h01 (heure de Paris) et valable jusqu'au 23 octobre 2026 à 00h00 (heure de Paris) ;

Considérant que la tempête « Austen » peut provoquer des dommages majeurs aux propriétés départementales, en particulier aux arbres et boisements ;

Considérant les risques d'accidents pour les usagers avec les arbres et branchages à terre ou suspendus mais aussi les possibles chutes d'arbres fragilisés après les épisodes de canicules et de sécheresses ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'interdire l'accès aux Espaces naturels sensibles (ENS) ;

ARRETE :

Article 1er : L'accès aux Espaces naturels sensibles, propriétés départementales listées en annexe, situés sur le département du Morbihan, est interdit au public en raison du risque d'accidents pendant toute la vigilance « orange » établie pour cette tempête sur le département, à savoir du jeudi 22 octobre 2026 – 21 h au vendredi 23 octobre 2026 – 15 h. Cette interdiction s'applique à tout usage à l'exception des services de secours et des services habilités à faire de la surveillance ou à corriger les désordres.

Article 2 : M. le directeur général des services et M. le directeur de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département.

Vannes, le 22 OCT. 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le président du conseil départemental
et par délégation
Le directeur de l'Environnement



Romain CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261022-DE_ENSR_2026_05-AR
Publié en ligne le 22/10/2026

Annexe – liste des Espaces Naturels Sensibles et assimilés, propriétés départementales fermées

Nom du site ENS ou assimilés	Autre Nom local	COMMUNES CONCERNEES	Surface en ha
Landes du Gravellic	x	ARRADON	2
Îles Logoden	Petite Logoden	ARRADON	1
Le Petit Mont et Dunes de Kerjouanno	Le Petit Mont Dunes de Kerjouanno / Fogeo	ARZON	34
Pen Castel	Etang de Pen Castel	ARZON	2
Les rives du Loc'h	La Petite Forêt	AURAY	15
Vallon du reclus	x	AURAY	17
Toulvern	x	BADEN	5
Etang de Pomper	x	BADEN	2
Bordelann-Kerlédan	x	BANGOR	36
Pointe du Talut - Belle-île	x	BANGOR	21
Herlin Baluden	x	BANGOR	35
Port Coton-Vazen	Port Coton - Grand Phare Vazen - Donnant	BANGOR	63
Port Kérel-Grand Village	Port Kérel Grand Village	BANGOR	8
La Corrodais - Marais du Roho	x	BÉGANNE-NIVILLAC-RIEUX-SAINT-DOLAY-ALLAIRE-THÉHILLAC	46
Landes de Bignac	Etang du Bignac	BELZ	13
Verger de Saint-Dégan	x	BREC'H	6
Landes et étang du Crannic	x	BREC'H-LANDAUL-LOCOAL-MENDON	30
Bois du Moustoir et du Manio	x	CARNAC	51
Bois de Kergouret	x	CARNAC	18
Bois de Kério	x	CAUDAN	7
Dune de Landrezac	x	DAMGAN	7
Massif dunaire d'Erdeven	x	ERDEVEN	397
Forêt d'Er Varquez	x	ERDEVEN	66
Forêt et prairies de Coët-Er-Lann	Forêt de Coët Er Lann Prairies de Keroret	ERDEVEN	109
Forêt de Branguily	x	GUELTAS	9
Rives de la Bonne Chère et de la Sarre	x	GUERN	4
Marais du Petit et du Grand Loc'h	x	GUIDEL	90
Dune du Pouldu	x	GUIDEL	13
Rive de la Laïta	x	GUIDEL	65
Lannénec - Fort Bloqué	x	GUIDEL-PLOEMEUR	145
Île d'Arz	x	ÎLE-D'ARZ	2
Forêt de Trémelin	Bois de Trémelin Bois de Kerguer Etang de Ty Mat	INZINZAC-LOCHRIST	182
Marais de Kervillen	x	LA TRINITE-SUR-MER	25
Les landes du Listoir	x	LANDEVANT	61
Marais du Plessis et de la Goden	x	LANESTER	51

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261022-DE_ENSR_2026_05-AR
Publié en ligne le 22/10/2026

Nom du site ENS ou assimilés	Autre Nom local	COMMUNES CONCERNÉES	Surface
Bois et rives du Blavet	Bois de la Bergerie Bois du Hingair Bois de St Nudec, Bois de Kermen, Pentes du Resto	LANESTER-HENNEBONT	82
Landes et tourbières de la calotte Saint-Joseph		LANGONNET	7
Kernours		LE BONO	3
Vallée de l'Ellé-Bois de Sainte-Barbe		LE FAOUËT-PRIZIAC	35
Prairie des Lots		LE GUERNO	3
Pointe de la Garenne		LE HÉZO	3
Étang et Marais de la Villeneuve	Etang de la Villeneuve Marais de la Villeneuve / Pusmen	LE HÉZO-SAINT-ARMEL	41
Vallée et bois Kermotten Vihan		LE SAINT	33
Kerdonis		LOCMARIA	16
Pointe de Kerzo-Port Maria		LOCMARIA	25
Pointe du Skeul - Port Loscar		LOCMARIA	74
Les Grands Sables	Les grands sables Batterie de Kerouarh	LOCMARIA	10
Landes et Marais de Kerlevarec		LOCMARIAQUER	9
Les Baux de Caulnes		LOYAT	31
Le commun Brunel		MARZAN	19
Le Pont suspendu		MARZAN	5
Etang de Rodes et Mané er Houët	Stèle du Mané er Houët	MERLEVENEZ-NOSTANG	1
Bois et landes de Plouhinec et Merlevenez	Lande de St Sauveur, lande de la Gare, lande de l'Hermitage, lande de la Grande Source, Lande de Kermorin, lande de Salonique, lande de Dom Louis	MERLEVENEZ-PLOUHINEC	102
Landes de Monteneuf		MONTENEUF	7
Étang de Pen Mur		MUZILLAC	90
Landes et bois du jardin aux Moines		NÉANT-SUR-YVEL	5
Bois et Landes de Rémoulin - La Gouarde		NOSTANG	15
Bois et Landes du Cosquer	Le Cosquer	NOSTANG	18
Saint-Symphorien		NOSTANG	6
Marais du Branzais et de Men Armor		PÉNESTIN	43
Marais et Landes de Brahen	Marais de Saint Laurent Landes de Brahen	PLOEMEL- ERDEVEN-CARNAC	13
Pointe du Talud - Ploemeur		PLOEMEUR	2
Les bois de la Vallée du Sal	Bois de Botterf Bois de Pont Sal	PLOUGOUMELEN	66
Bois de Loperhet		PLOUGOUMELEN	97
Bois et Landes de Berringue et Nestadio		PLOUHINEC-SAINTE-HELENE	72

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261022-DE_ENSR_2026_05-AR
Publié en ligne le 22/10/2026

Nom du site ENS ou assimilés	Autre Nom local	COMMUNE CONCERN	Surface (ha)
Grées de Pluherlin à Saint-Jacut-les-Pins		PLUHERLIN-MALANSAC-SAINT-JACUT-LES-PINS	28
Landes du Crano		PLUMÉLIAU-BIEUZY	48
Landes du Téno		PLUNERET	24
Bois de Ronquédo		QUÉVEN	19
Forêt des rives du Scorff et du Scave	Bois du Pistoll, bois de Kerrousseau, Bois de Bon secours, Kercadoret, Kervégant	QUÉVEN-GESTEL-PONT-SCORFF-CLÉGUER	153
Forêt de Quénécan	Bois du Pouldu, butte de Malvran	SAINT-AIGNAN	298
Marais de Lasné		SAINT-ARMEL	32
Étang de Kernevy		SAINT-DOLAY	18
Landes du Folive et du Léty		SAINTE-HELENE	29
Dunes de Kerver		SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	25
Landes du Rohu		SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6
La Saline		SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	24
Le Net		SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6
Les Prairies de la Pierre Jaune	Grand Guitton	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	3
Versants de l'Oust-Mortier de Glénac		SAINT-VINCENT-SUR-OUST	49
Marais de Suscinio	x	SARZEAU	87
Marais du Duer		SARZEAU	26
Prairies du Motenno		SARZEAU-SAINT-ARMEL	6
Ria de Sauzon		SAUZON	24
Presqu'île de Port-Anna		SÉNÉ	4
Île de Boëde		SÉNÉ	32
Presqu'île de la Villeneuve		SÉNÉ	15
Île de Boëdic		SÉNÉ	3
Beaumont		TAUPONT	11
Lande de la Hye		VAL D'OUST	41
Vallon de la Pitié		GUIDEL	9,91
Kerzuc		CRAC'H	2,84
Château du Diable		CAUDAN	6,35
Vallon du Pouldu		GUIDEL	5,25
Parc de Keravéon		ERDEVEN	19,96
Pointe du Halguen		PENESTIN	1,27
Vallon du Rodoir		LA ROCHE-BERNARD	1,56
Coulée Laurent		LA ROCHE-BERNARD	0,64
La Ville Goyat		TAUPONT	6,53
Pen Hap		ILE-AUX-MOINES	0,76
Pointe du Skeul - Port Loscar		LOCMARIA	2,63
Toul-Lann		RIANTEC-MERLEVENEZ	5,83
Les Lots de la Chapelle		NOSTANG	2,91
Port-Folleux		BEGANNE	1,43
Rive de l'Yvel		PLOERMEL	4,48
Kerzine		PLOUHINEC	0,67
Pointe Saint-Marc		LOCMARIA	2,91
Rives de la Vilaine		ARZAL	4,20